

Avec environ 3900 membres du personnel et un réseau d'enseignement étendu, la **Ville de Bruxelles** est l'un des plus importants employeurs de la Région bruxelloise.

Vous intégrerez le S.I.C.P.P.T. (Service interne commun pour la Prévention et la Protection au travail) dont la mission est de promouvoir le bien-être au travail pour le personnel de la Ville et des entreprises satellites, ceci aussi bien en conseillant la ligne hiérarchique qu'en apportant un soutien aux travailleurs.

La Ville de Bruxelles est à la recherche d'un conseiller en prévention médecin du travail (H/F/X) pour le S.I.C.P.P.T.

DIPLÔME

Vous disposez d'un diplôme en médecine générale.
Vous avez des connaissances/expérience en médecine du travail.

MISSION

Dans le cadre de la loi sur le bien-être au travail, vous assistez l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application des mesures de prévention liées à la surveillance de la santé des travailleurs. Vous travaillez dans votre bureau ou cabinet mais effectuez également de nombreux déplacements à l'extérieur. Vous travaillez dans une équipe multidisciplinaire d'environ 20 personnes.

TÂCHES PRINCIPALES

- Vous examinez les travailleurs pour déterminer s'ils sont aptes au travail. Vous réalisez des examens périodiques, comme prévu par la loi de la surveillance de la santé
- Vous réalisez des analyses de risques. Pour cette tâche, vous évaluez les moyens de prévention nécessaires pour chaque poste de travail afin d'éviter des accidents ou des maladies professionnelles
- Vous visitez les lieux de travail afin de vérifier si toutes les mesures de précaution nécessaires au bien-être au travail sont respectées
- Vous sensibilisez et informez les travailleurs par rapport aux risques pour leur santé
- Vous formulez des avis en matière de bien-être au travail (~~consensus scientifique, etc.~~), au comité de prévention et de protection (des organismes satellites de la Ville de Bruxelles), à la hiérarchie et à des travailleurs individuels
- Vous vérifiez, lors des visites annuelles des lieux de travail, si les recommandations ont bien été suivies et vous signalez (éventuellement) les nouveaux problèmes
- Vous donnez des formations spécifiques concernant le port de protections individuelles et assister les employeurs qui doivent le faire
- Vous communiquez les informations pertinentes au conseiller en prévention directeur afin de rendre compte de l'état d'avancement des objectifs et de certains dossiers spécifiques
- Vous rédigez et coordonnez des textes réglementaires

PROFIL

- Vous maîtrisez les techniques d'interprétation et de diagnostic
- Les pathologies du travail et les typologies des risques au travail vous sont familières
- Vous maîtrisez les techniques de (premiers) soins et de vaccination
- Les grands principes d'ergonomie vous sont familiers
- Vous suivez avec rigueur les règlements de travail, statuts du personnel, règles déontologiques et législation sur le bien-être au travail
- Vous connaissez les techniques d'enseignement et de pédagogie
- Vous savez écouter les travailleurs et respecter le secret professionnel

- Vous avez une connaissance approfondie (écrite et orale) du néerlandais

OFFRE

- Un contrat à plein temps de durée indéterminée
- Salaire mensuel brut : 4834 euros minimum . Le salaire peut être supérieur compte tenu de la valorisation des expériences professionnelles antérieures, de la situation familiale ainsi que de la réussite de l'examen linguistique. Vous pouvez obtenir une estimation de votre salaire via notre [outil de calcul de salaire](#) en ligne
- Avantages extra-légaux : chèques repas, remboursement à 100% de l'abonnement STIB et une intervention dans les frais de transport (SNCB, De Lijn, TEC, vélo), possibilité d'une assurance hospitalisation
- Des formations régulières
- La prise en charge du ticket modérateur par la Ville pour les soins médicaux, pour vous et votre famille au CHU Brugmann, au CHU Saint-Pierre, à l'Institut Jules Bordet et à l'HUDERF (Hôpital universitaire des Enfants Reine Fabiola)

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Envoyez-nous votre candidature pour le 08/12/2021 au plus tard (curriculum vitae + lettre de motivation + copie du diplôme requis). Les candidatures incomplètes (n'incluant pas tous les documents requis) ne seront pas prises en considération.

Une première sélection sera réalisée sur base du cv et de la lettre de motivation. Les candidats correspondant au profil seront conviés par téléphone à des tests de sélection informatisés et à un entretien de sélection. Celui-ci se déroulera devant un comité de sélection et portera sur la motivation, les compétences comportementales et les compétences techniques.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Département RH - Service Recrutement
Centre Administratif
bd Anspach 6 (13e étage)
1000 Bruxelles
02/279.24.20

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mercredi jusqu'à 14h

La Ville de Bruxelles sélectionne les candidats sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap ou de nationalité.

Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration.